

Section I. Avis de demande de propositions ouvert international N°DNCMP/41/S/2025-2026 relatif au recrutement d'un cabinet de conseil chargé des études de faisabilités techniques d'aménagement hydro agricoles sur 496 hectares des marais et sites d'irrigation collinaires, ainsi que leurs bassins versants ciblés dans les ex-Provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Gitega et Kayanza, dans la zone d'action du PRODER

DATE DE PUBLICATION : le 11. 03. /2025

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROPOSITIONS : le 28. 03. /2025 à 10heures 30

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition des services des études de faisabilités techniques d'aménagement hydro agricoles sur 496 ha des marais et sites d'irrigation collinaires ainsi que leurs bassins versants ciblés dans les Ex-Provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Gitega et Kayanza, dans la zone d'intervention du PRODER.
2. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
3. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,400 millions USD et pour une durée de sept (7) ans.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

4. Le PRODER invite à présent les cabinets de conseil à soumettre des propositions en vue de la fourniture des services énumérés ci-après : « **Etudes de faisabilités techniques d'aménagement hydro-agricoles sur 496 ha des marais et sites d'irrigation collinaires ainsi que leurs bassins versants ciblés dans les Ex-Provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Gitega et Kayanza, dans la zone d'action du PRODER.** » Des précisions concernant lesdits services figurent dans le mandat (Section VI).

5. D'une part, les activités à mener dans le cadre de cette étude, le consultant élaborera des plans d'aménagement collinaires par un simple zonage (polygonation) de la zone à aménager pour déterminer la vraie superficie à protéger en montrant également la longueur probable des courbes de niveau (déterminée sur base de la variation de la pente du terrain) afin de pouvoir projeter la superficie à protéger en faisant une classification des sous-collines par ordre de la sensibilité à l'érosion et aux effets des changements climatiques dans le but d'éviter la pratique actuelle non consensuelle de conversion de la superficie en linéaire et vice-versa ; les différentes techniques de protection à utiliser pour l'aménagement des versants principalement composées par : (i) les fossés selon les courbes de niveau consolidés par des plantes agro-pastorales fixatrices ; (ii) les ouvrages antiérosifs à la parcelle ; et (iii) les bandes enherbées, les sources d'eau et les ravins à protéger s'il en a ; les zones à boiser ; le coût d'aménagement par hectare. D'autre part, les prestations susvisées consistent en études pluviométriques du/des bassins versants alimentant le site, études géotechniques du site d'implantation de l'ouvrage, de la proposition des variantes et leurs dimensionnements, de la quantification d'autres travaux connexes et de la confection du devis des travaux et de l'étude d'impact social et environnemental de l'exécution des travaux en rapport avec le projet.
6. Le présent avis de Demande de Propositions fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web de UNDB des Nations Unies le 31/8/2024, dans le Renouveau le 05/9/2024, site des marchés publics du Burundi le 7/9/2024, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 10/9/2024.
7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les sociétés de conseil/études, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché. Le soumissionnaire devra avoir une adresse fixe et une E-mail connus et vérifiables qui doivent être impérativement précisés dans son offre.
8. Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.
9. La société de conseil sera choisie selon la méthode dite de sélection fondée sur la qualité et le coût "SFQC" et les procédures décrites dans le présent appel à propositions, conformément aux politiques exposées en détail dans la dernière version des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets qui ont été établies par le FIDA et approuvées par le Conseil d'administration du Fonds, ainsi que dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA.
10. Le délai prévu pour les services de réalisation des études techniques d'aménagement hydroagricoles des marais, sites d'irrigation collinaires et leurs versants ciblés est de **Cent cinquante (150) jours calendriers** prenant cours à partir de la date d'ordre de service de commencer la mission.
11. La présente étude est financée par le PRODER sur PRET N° 2000004133 et DON N° 2000004134 du FIDA.
12. L'appel à propositions est structuré comme suit.

Partie 1 - Procédures relatives aux propositions et à la sélection

Section I. Avis de demande de propositions ouvert international

DDP N°DNCMP/...../S/2025-2026 : Etudes de faisabilités techniques d'aménagement hydro agricoles sur 496 ha des marais et sites d'irrigation collinaires ainsi que leurs bassins versants ciblés en Provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Gitega et Kayanza

Section I. Lettre d'invitation à soumissionner
Section II. Instructions à l'intention des consultants et cabinets de conseil
Section III. Données particulières de l'appel à propositions
Section IV. Critères de qualification et d'évaluation
Section V. A Formulaires relatifs à la proposition technique
Section V. B Formulaires relatifs à la proposition financière
Section VI. Mandat
Partie 2 - Conditions contractuelles et formulaires spécifiques aux marchés
Section VII. Contrat et conditions contractuelles générales (CCG)
Section VIII. Conditions contractuelles spéciales (CCS). Annexes et formulaires spécifiques aux marchés
Section IX. Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations

13. Le dossier de demande de propositions peut être consulté à la Coordination du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) », sise Avenue du Large n°30 ; Immeuble abritant les Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 21 12 01/22 21 12 00/22 21 12 05, Zone KININDO, Commune MUHA, mairie de Bujumbura/Burundi et www.programmefidaburundi@.org, ainsi que sur le site web des marchés publics du Burundi www.warmp.bi

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) ou septante dollars américains (70 USD) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) ou 35 USD sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) OU 35 USD sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

14. Toute question concernant la présente demande de propositions doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org avec Copie à ntircome@gamil.com et à egidiusniyo@yahoo.com en mentionnant la référence de la publication (DDP N° DNCMP/____/S/2025-2026), au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des propositions figurant au point 19 ci-dessous.

L'Acheteur répondra par courrier ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier de demande de propositions, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des propositions.

15. Les propositions doivent être rédigées en langue française. Les dispositions et le format des formulaires de soumission types inclus dans le présent Dossier de demande de propositions doivent être strictement respectés. Elles seront présentées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies.

Elles seront présentées dans deux enveloppes séparées : la proposition technique d'une part et la proposition financière d'autre part. Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.
17. Les propositions seront constituées des documents administratifs & techniques d'une part, et d'une proposition financière d'autre part, et **séparément**.

Documents administratifs & techniques

a) Documents administratifs

- 1) Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- 2) La preuve d'achat du dossier de demande de propositions technique et financière portant le numéro du marché ;
- 3) L'acte notarié, en cas de groupement de soumissionnaires, faisant ressortir l'accord d'association entre les membres du groupement et la procuration autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à signer au nom du groupement ; ces documents seront signés par les personnes habilitées et l'acte notarié devra établir que tous les membres seront responsables conjointement et solidairement pour l'exécution du marché jusqu'à la clôture du contrat ;
- 4) Le certificat d'immatriculation fiscale (il est aussi exigé à chaque soumissionnaire en cas de groupement) ;
- 5) Une copie de l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes pour soumission encore valide au jour de l'ouverture des offres, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) pour les soumissionnaires locaux ou d'un Organisme similaire du pays d'origine du soumissionnaire non résident au Burundi. Elle devra être valide à la date d'ouverture des soumissions ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
- 6) Une copie du Registre de Commerce pour les soumissionnaires locaux ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
- 7) L'attestation de non redevabilité à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), en **original** en cours de validité, pour les soumissionnaires locaux ou d'un Organisme similaire du pays d'origine du soumissionnaire non résident au Burundi, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;
- 8) L'attestation du Tribunal ayant le commerce dans ses attributions prouvant que le soumissionnaire n'est pas en faillite ou en liquidation pour les soumissionnaires locaux et son équivalent pour les non-résidents au Burundi : elle devra être valide à la date d'ouverture des soumissions (ne datant pas de plus de 3 mois) et devra être présentée par chaque entreprise en cas de groupement ;
- 9) Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des marchés publics ou un organe équivalent pour les soumissionnaires étrangers ;
- 10) Une copie des statuts du Bureau notariés ;

Section I. Avis de demande de propositions ouvert international

DDP N°DNCMP/...../S/2025-2026 : Etudes de faisabilités techniques d'aménagement hydro agricoles sur 496 ha des marais et sites d'irrigation collinaires ainsi que leurs bassins versants ciblés en Provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Gitega et Kayanza

11) L'adresse physique et électronique complète du soumissionnaire.

b) Documents techniques

- 1) La lettre de soumission de la proposition technique conformément au modèle technique n°1) ;
- 2) Les curricula vitae (CV) pour le personnel clé proposé (Formulaire technique n°2) signés par leurs propriétaires et les copies des diplômes certifiées conformes aux originaux délivrés par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions ou notarié ;
- 3) L'organisation et expérience du bureau (Formulaire technique n°3) ;
- 4) Les observations et/ou suggestions du bureau sur les Termes de référence (Formulaire technique n°4) ;
- 5) Le descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission (Formulaire technique n°5) ;
- 6) La composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres (Formulaire technique n°6) ;
- 7) Le calendrier des tâches du personnel (Formulaire technique n°7) ;
- 8) Le calendrier des activités et programme de travail (Formulaire technique n°8) ;

N.B. : La proposition technique ne devra comporter aucun élément en rapport avec la proposition financière

c) Proposition financière

La proposition financière sera placée sous enveloppe fermée et sera constituée de :

- 1) la lettre de soumission de la proposition financière (Formulaire financier n°1) ;
- 2) Estimation du Coût des Services et Bordereau des Prix (Formulaire financier n°2) ;
- 3) Un **chiffre d'affaires de trois dernières années** d'un montant de six cent soixante mille dollars (660 000USD) ou l'équivalent en BIF, traduit par des états financiers validés par le fisc ou d'une ligne de crédit équivalente à deux cent soixante-quatre mille dollars (264 000 USD) ou l'équivalent en BIF prouvant sa **capacité financière** émanant d'une banque reconnue certifiant que le soumissionnaire dispose de liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout engagement contractuel garantissant la bonne exécution du marché.

Les candidats sont informés que l'absence de l'un des documents ci-dessus ou la non-séparation des propositions technique et financière entraînera le rejet de la soumission.

En cas de doute, sur le plan administratif ou sur le statut du soumissionnaire, des demandes d'éclaircissements pourront être adressées aux soumissionnaires sur base de l'article 183 du code des Marchés Publics.

Le taux de change de référence sera le cours moyen valable à la Banque de la République du Burundi (BRB) le jour de publication de l'avis d'appel d'offres.

18. Une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités que prévoient les données particulières de l'appel à propositions figurant dans la Section III du présent document.

Section I. Avis de demande de propositions ouvert international

DDP N°DNCMP/...../S/2025-2026 : Etudes de faisabilités techniques d'aménagement hydro agricoles sur 496 ha des marais et sites d'irrigation collinaires ainsi que leurs bassins versants ciblés en Provinces de Makamba, Rutana, Ruyigi, Gitega et Kayanza

19. La proposition que vous êtes invité à soumettre doit l'être au plus tard le 28/10/2025 à 10 heures [Bujumbura-Burundi], heure locale, à l'adresse renseignée ci-dessous.

20. Elle doit être valable pour une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date de soumission susmentionnée. Durant cette période, la société de conseil est tenue de s'assurer que les membres du cadre organique dont il est fait mention dans la proposition demeurent disponibles.

21. Les propositions seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi, le 28/10/2025 à 10 heures 30 minutes.

22. Les propositions soumises par voie électroniques **ne sont pas** acceptées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE COORDONNATEUR DU PRODER

Côme NTIRANYIBAGIRA

